

France Télécom doit appliquer le droit du travail !

Depuis l'été 2009, plusieurs rapports et courriers d'inspecteurs du travail l'ont rappelé... mais dans certaines entités, la Direction continue de faire la sourde oreille !

Ce n'est pas acceptable !

► Le respect des règles sur le temps de travail est un impératif

- Le temps de travail commence avant le loggage sur les applications informatiques.
- La durée du travail doit être contrôlée par l'entreprise avec des outils fiables et accessibles aux personnels.
- Les temps de pause doivent être respectés.
- Les règles de récupération doivent être formalisées, claires, et équitables.

► L'organisation du travail ne doit pas générer de stress permanent

- Les processus doivent être clairs et compréhensibles par tous.
- Les personnels doivent être formés aux missions qu'ils remplissent.
- Les applications informatiques inadaptées ou défaillantes doivent être corrigées.
- La charge de travail et les objectifs doivent être adaptés à la durée du travail. Ils doivent permettre de donner satisfaction aux clients dans le temps de travail imparti.



La CFE-CGC/UNSA revendique

- ➔ L'application immédiate du Code du travail, telle que prescrite par les Inspecteurs du travail.
- ➔ L'arrêt des objectifs inatteignables source de souffrance au travail.

Nous contrôlerons la mise en œuvre des améliorations qui s'imposent !

Vos correspondants CFE-CGC/UNSA

François Dechamps 06 08 14 62 42
Eve Brisebarre 06 37 76 48 96
Michel Régeasse 06 80 62 09 79
Ivan Cazayus 06 77 13 80 04

24h/24 et 7J/7 ligne SOS salariés

 N°Azur 0 810 355 355
PRIX APPEL LOCAL

Cadres et non cadres, plus d'infos sur :

www.cfecgc-uns-ft-orange.org

- nos lettres : • Comprendre & Agir
• Épargne & actionariat salariés
- pour vous abonner : secretariat@cfecgc-uns-ft-orange.org
- nos blogs : • www.telecoms-media-pouvoir.net
• www.adeas-ftgroup.org